

Université de Lausanne

Les étudiants reviendront sur le campus au compte-gouttes

Certains cours pourront à nouveau se dérouler sur place. La limite de 50 personnes par auditoire reste cependant trop contraignante pour tout bouleverser.

Clément Bonard

Le retour des étudiants sur le campus de l'Université de Lausanne (UNIL) se précise. Lors d'une séance d'information tenue jeudi matin par la direction, les différentes options pour une reprise des cours en présentiel ont été présentées par le vice-recteur de l'UNIL, Giorgio Zanetti.

«Les assouplissements accordés par le Conseil fédéral sont une bonne nouvelle, mais dans l'immédiat, il n'est pas facile d'en tirer un large profit, explique-t-il. On arrive en fin de semestre, et il est délicat de bouleverser les enseignements.»

En effet, la limite imposée de 50 étudiants maximum par auditoire reste très contraignante. À l'Université de Lausanne, de nombreux cours sont suivis par plus d'une centaine de personnes. Cette jauge a d'ailleurs poussé la plupart des universités de Suisse à maintenir un enseignement en ligne jusqu'à la fin du semestre actuel.



«Les facultés sont à pied d'œuvre pour voir si elles peuvent se réorganiser.»

Giorgio Zanetti,
vice-recteur de l'UNIL

«À l'UNIL, nous voulons garder la porte ouverte au présentiel, mais nous devons rester pragmatiques, plaide Giorgio Zanetti. Il ne sera pas possible de revenir sur le campus pour les cours à gros effectifs. En revanche, ce sera le cas pour les cours qui regroupent un nombre limité d'étudiants. Les facultés sont à pied d'œuvre pour voir si elles peuvent se réorganiser et si cela représente un véritable intérêt pour la suite du semestre.»

La possibilité de retourner dans les auditoriums concernera plusieurs dizaines de cours, et ce nouveau régime se déploiera ces prochains jours. Par ailleurs, ces cours pourront toujours être

suivis en ligne par les étudiants qui le désirent.

De quoi anticiper un retour vers une pseudo-normalité pour la rentrée de septembre? «Notre intention est de faire le plus large usage possible de ce qui nous est octroyé par les autorités fédérales pour le présentiel. Si nous voyons durant l'été des signaux positifs, nous ferons en sorte d'anticiper une rentrée à plein effectif, explique le vice-recteur. Il y a un espoir légitime de l'envisager et nous militerons pour.»

Craintes pour les examens
Outre la question du retour des cours en présentiel, les conditions dans lesquelles sera tenue

la prochaine session d'examens préoccupent aussi la communauté estudiantine.

La Fédération des associations d'étudiants (FAE) a interpellé la direction de l'UNIL, réclamant le maintien de la possibilité, en cas de présentation à un examen et de non-réussite de celui-ci, de ne pas comptabiliser l'échec pour la suite du cursus. Cette disposition particulière avait été octroyée par la direction l'année dernière, afin de pallier les bouleversements que la pandémie avait engendrés pour les étudiants.

«Nous allons reprendre cette réflexion, mais nous ne souhaitons pas reconduire cette mesure, répond Giorgio Zanetti. Ce n'est pas une sous-estimation des difficultés, ou du dédain, mais nous sommes obligés de prendre des décisions qui n'aient pas d'effets trop graves sur la qualité de nos formations à l'avenir.»

Selon l'UNIL, les mesures prises l'année dernière ont en partie dégradé les conditions de formation. Elle ne souhaite donc pas plus les péjorer, en particulier pour les prochaines volées d'étudiants. «C'est important pour la crédibilité de nos formations», ajoute Giorgio Zanetti.

L'Université de Lausanne communiquera l'ensemble de ces décisions d'ici à la fin du mois d'avril, au plus tard lors de la première semaine de mai. Dans ce délai, des mises à jour concernant la directive spéciale qui accompagne l'organisation des examens seront également effectuées.

EPFL

Présentiel possible, mais pas obligatoire

L'UNIL n'est pas la seule à devoir affronter le casse-tête que représente l'assouplissement annoncé par le Conseil fédéral. Contrairement, par exemple, à l'Université de Genève, qui a décidé de maintenir les cours à distance, l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) a opté pour une solution un peu plus souple. L'organisation de l'école s'est adaptée, les nouvelles mesures sont entrées en vigueur il y a trois jours. En substance, les cours en présentiel sont de nouveau possibles. Mais ils ne sont pas la règle. «Les cours de bachelors et de masters continuent en ligne», confirme

Corinne Feuz, porte-parole de l'EPFL. Ce qui change? Les enseignants qui le souhaitent ont la possibilité de revenir à un enseignement hybride: un tiers en classe, deux tiers en ligne. L'annonce de ces nouveautés étant très fraîche, l'école ne dispose pas encore d'un retour chiffré significatif. À noter que le retour timide du présentiel n'est pas une obligation. Il ne concerne d'ailleurs pas les collaborateurs de l'EPFL, pour qui le télétravail reste la norme. «Les étudiants et étudiantes qui le souhaitent peuvent tout à fait continuer à suivre tous les cours et à partici-

per aux exercices uniquement en ligne», poursuit Corinne Feuz. Quant aux cours doctoraux, enseignants et enseignantes sont invités à les dispenser en présentiel s'ils se limitent à 50 personnes au maximum. Reste la question de la session d'examens à venir. «Les dates des examens sont maintenues (du 21 juin au 10 juillet) et ils devraient se dérouler sur le même modèle qu'expérimenté ce printemps: une partie en présentiel, une partie de take home exams (ndlr: examens écrits à faire à la maison à livre ouvert) et d'examens en ligne», indique Corinne Feuz. **E.BZ**

Pas de clap de fin pour le cinéma Hollywood

Montreux
Déficitaires, les deux salles situées à l'avenue Claude Nobs 90 ont eu chaud. Les élus lui donnent deux ans pour convaincre.

Au bord du gouffre, le cinéma Hollywood a joué sa survie mercredi au Conseil communal de Montreux. Fermées depuis de nombreux mois à cause de la pandémie, les salles obscures ont failli le rester définitivement. Avant la séance, plusieurs élus à gauche comme à droite n'y croyaient plus. C'était compter sans un débat émotionnel et un vote à bulletins secrets qui ont fait basculer la votation. Le cinéma est finalement sauvé à quelques voix près.

La tension était digne d'un thriller. Montreux allait-il ou non définitivement abandonner le dernier cinéma qui lui restait? L'exploitant Cinérive SA ne veut plus porter à lui seul le poids d'une perte annuelle entre 60'000 fr. et 80'000 fr. depuis plus de dix ans (excepté trois années avec subventions). Il demandait une aide pour la prise en charge des loyers de ses salles, du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2023, à savoir un peu plus de 74'000 fr. par année.

«Avec 40'000 entrées à l'année, le Hollywood fait plutôt bonne figure.»

Emmanuel Gétaz,
Montreux Libre

Plusieurs élus s'y sont opposés: «Nous ne ferions que mettre un emplâtre sur une jambe de bois, assène Yanick Hess au nom du PLR. Comblent le déficit de Cinérive n'a plus de sens à nos yeux.» Son président Cédric Blanc a exprimé ses doutes: «On nous demande de soutenir une exploitation privée avec des deniers publics, mais les solutions ne sont pas claires. Nous ne trouvons aucune trace d'une quelconque association intéressée, ni aucun résultat d'étude dans ce rapport.» Les socialistes se sont montrés plus partagés. «Nous sommes pris en otage entre les intérêts financiers du propriétaire, de l'exploitant et de la Municipalité et le risque de voir disparaître notre cinéma», a notamment lancé Nicolas Büchler. Les Verts ont refusé d'abandonner une des dernières offres culturelles pérennes et un lieu de socialisation d'importance avec des projections adaptées pour les juniors et les seniors.

À sept voix près

Face à la fronde libérale, Montreux Libre et son motionnaire Emmanuel Gétaz ont malgré tout défendu les résultats de Cinérive SA: «Avec 40'000 entrées à l'année, le Hollywood fait plutôt bonne figure comparativement à son coût d'exploitation. Il faut bien se rendre compte qu'actuellement, sans soutien public, la Suisse romande serait un désert cinématographique, à l'exception de quelques grandes villes.»

Le vote à bulletins secrets demandé finalement par l'UDC Tal Luder sera préféré au nominatif proposé par le Vert Florian Chiarradia. C'est peut-être ce qui a sauvé le Hollywood. Avec 45 oui et 38 non, le cinéma aura désormais vingt-quatre mois pour faire ses preuves en devenant un nouveau lieu de convivialité.

Xavier Crépon

La cacophonie règne autour du chant dans les églises

Mesures sanitaires
Le Conseil fédéral a levé l'interdiction de chanter lors d'assemblées religieuses. Mais la majorité des Églises romandes ne savent pas à quel saint se vouer.

TeChantera ou chantera pas? Telle est l'interrogation qui tourmente actuellement une majorité des Églises romandes. En cause: le manque de précision des annonces faites par le Conseil fédéral le 14 avril dernier quant à l'assouplissement de certaines mesures sanitaires, qui n'a pas manqué de semer la confusion, tant du côté des Églises que des Cantons.

La nouvelle ordonnance ne mentionne en effet pas spécifiquement la question de la pratique du chant lors d'offices religieux. Contacté pour plus de précisions, le Département fédéral de l'intérieur nous clarifiait cependant ce point le jour même. «Pour les services religieux, le nombre maximum de personnes est de 50, comme auparavant. L'interdiction de chanter ayant été levée, la communauté religieuse rassemblée peut à nouveau chanter pendant les offices (avec un masque)», indiquait Daniel Dauwalder, son porte-parole. Et d'ajouter cependant qu'«aucune chorale d'église n'est autorisée à se produire, pas même une chorale professionnelle». Dans la foulée, l'Église évangélique réformée de Suisse (EERS) confirmait alors cette ouverture et sa présidente, Rita Famos, s'en réjouissait.



L'assouplissement des mesures sanitaires annoncé le 14 avril par le Conseil fédéral sème la confusion dans les églises. KEYSTONE

du Réseau évangélique suisse (RES). «Les décisions quant au chant lors des offices religieux n'ont pas été exprimées explicitement par l'OFSP sur ses canaux. Ces précisions se sont faites lors d'échanges privés. Cela donne l'impression que les Églises en savent davantage que les Cantons avec lesquels elles doivent interagir.» Et d'asséner un peu ironiquement: «C'était plus facile lorsque l'on était en état de crise avec la Confédération qui avait tout en main. On est ici face à un véritable défi de communication.»

Cafouillage de communication

Ce cafouillage n'est pas sans effet sur les communautés religieuses, qui ne savent dès lors plus à quel saint se vouer. «Au-delà du défi juridique à relever pour y voir clair, une telle confusion laisse le sentiment de décisions finalement arbitraires. Cela nourrit par ailleurs les tensions entre les plus prudents et ceux qui veulent revenir à la normale», chacun trouvant une pratique cantonale pour justifier son point de vue», confie alors Philippe Thueller. Et d'ajouter: «Si l'on peut comprendre que cette question semble secondaire aux autorités, une concertation cantonale romande nous serait très utile.»

Mais d'ici là? Chantera ou chantera pas dans le canton de Vaud? Dans l'attente de précision, l'EERS et la FREE ont décidé d'en rester aux dispositions fédérales, donc à la levée de l'interdiction. Le Canton promet de communiquer d'ici à vendredi.

Anne-Sylvie Sprenger,
Protestinfo

Reste que, fédéralisme oblige, depuis la fin de l'état d'urgence, les Cantons sont libres d'adopter des mesures plus strictes que ce qui est édicté au niveau fédéral. Si en Suisse alémanique, à notre connaissance, tous les Cantons ont suivi la levée de cette interdiction, en Suisse romande, ils agissent non seulement en ordre dispersé, mais n'ont pas tous interprété les annonces fédérales de la même manière, comme l'a révélé notre enquête.

Vaud tergiverse

La palme de la confusion revient sans conteste au canton de Vaud, qui tergiverse sur la question depuis mercredi dernier. En effet, une première directive a été publiée le vendredi 16 avril stipulant que le chant restait interdit lors des offices religieux. Lundi 19 avril, le document disponible sur

le site du Canton était corrigé: il ne mentionne plus l'interdiction, mais ne précise pas non plus que le chant est désormais autorisé. Depuis, les différentes institutions ecclésiastiques vaudoises tentent d'obtenir des réponses sans succès.

Mercredi 21 avril, soit une semaine après les annonces du Conseil fédéral, l'Église évangélique réformée vaudoise (EERV) nous confirmait toujours attendre des éclaircissements de la part de l'état-major de gestion de crise du Canton de Vaud, «les réponses obtenues étant partiellement contradictoires entre le fédéral et le cantonal», précise la responsable de la communication Carole Delamuraz. «La communication avec les instances cantonales n'est pas aisée et nous n'avons pas encore de réponses», confirme également Laure-Chris-

tine Grandjean, responsable de la communication du diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg.

Réponses pas satisfaisantes

Du côté de la Fédération romande d'Églises évangéliques (FREE), les réponses n'ont pas été plus satisfaisantes. Pour l'heure, le Canton de Vaud renvoie la balle à l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). «Le délégué aux Affaires religieuses du Canton de Vaud a répondu à notre demande en déclarant ne pas pouvoir répondre à la question de savoir s'il est désormais possible de chanter avec un masque. Il faut pour ce faire que les personnes concernées s'adressent directement à l'OFSP», relate Philippe Thueller, son secrétaire général.

Et c'est bien là le problème, analyse Christian Kuhn, directeur